Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-200070670-20251218-2025_C_139-DE

- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° : 2025-C-139 **Séance du 18 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, le Conseil communautaire s'est réuni à la salle Serge Gas à Pleine-Fougères, sous la Présidence de Denis RAPINEL, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents : DOLBOIS Jérôme - JOUQUAN Odile - GREGOIRE Charlotte - MABILE Marie-Odile (Dol de Bretagne) - THEBAULT Louis - PIGEON Sylvie - BRUNE Didier - TRECAN Marilyne (Pleine-Fougères) - COMMEREUC Sylvie - LEBRET Gilles (Baguer-Morvan) - DUGUEPEROUX Sylvie - GUILLOUX David (Baguer-Pican) - DAVY André (Broualan) - RAMÉ PRUNAUX Sylvie (Epiniac) - TAILLEBOIS Jean-Michel (Cherrueix) - FAUVEL Christine - VIGOUR David (La Boussac) - SOLIER Marie-Elisabeth - ROBINARD Didier (Mont-Dol) - MAINSARD François (Roz-Landrieux) - FAMBON Christophe (Roz Sur Couesnon) - GOBICHON Jean-François (Saint-Broladre) - LEPORT Louis (Saint-Marcan) - CHAPDELAINE Rémi (Sougeal) - BATHELLIER Nicolas (Sains) - HERY Jean-Pierre (Saint Georges de Gréhaigne) - LEJANVRE Jeanine (Trans La Forêt) - DUFEU Gérard (Vieux-Viel) - BARATAUD Clarisse (Le Vivier-sur-Mer)

Absents excusés : BOURDAIS Olivier (procuration à COMMEREUC Sylvie) - MASSON Eliane (procuration à DUGUEPEROUX Sylvie) - DESPRES Jean-Louis (procuration à RAMÉ PRUNAUX Sylvie) - HENRI Marie-Jeanne (procuration à FAMBON Christophe) – CAILLET Marie-José (procuration à MAINSARD François) - VETTIER Arnaud (procuration à BARATAUD Clarisse) - CHEREL Stéphanie - COADIC Xavier - LEVERGNEUX Julien – BEREST Audrey – COLUSSI Delphine

Secrétaire de séance : FAMBON Christophe

Convocation en date du 9 décembre 2025

Pôle Ressources - Service Ressources Humaines - Modification de l'organigramme des services et de l'organigramme des postes éligibles au télétravail / 5.7 Intercommunalités

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU la délibération du Conseil communautaire n°2022-108 en date du 21 juillet 2022 portant évolution de la Charte de télétravail,
VU la délibération du Conseil communautaire n°2025-C-86 en date du 22 mai 2025 portant modification du tableau des effectifs et des organigrammes, constituant la dernière délibération modifiant l'organigramme des services ainsi que l'organigramme des postes éligibles au télétravail,
VU la délibération du Conseil communautaire n°2025-C-116 en date du 6 novembre 2025 portant création d'un emploi non permanent à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet de chargé·e de mission système d'endiguement,
VU l'arrêté du Président n°2025-J-40 en date du 2 décembre 2025 portant modification des Lignes Directrices de Gestion,

CONSIDERANT la procédure de recrutement en cours pour la vacance de postes n°86,
CONSIDÉRANT en outre, les modifications de l'organigramme des services, de l'organigramme des postes éligibles au télétravail et de l'organigramme GPEEC des Lignes Directrices de Gestion (LDG) tels qu'annexés en raison de réorganisations de service(s) et de créations de poste(s), à savoir :

- Intégration dans le syndicat mixte du littoral (service mutualisé) du poste de chargé·e de mission système d'endiguement.
- Modification au sein du service technique du poste de chargé·e de projets techniques en techncien·ne patrimoine,

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-200070670-20251218-2025_C_139-DE

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 1er décembre 2025,
VU l'avis favorable du Bureau en date du 9 décembre 2025,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président délégué aux Ressources Humaines,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS
DECIDE

- **DE MODIFER** l'organigramme des services et l'organigramme des postes éligibles au télétravail tels qu'annexés,
- **D'AUTORISER** le Président et Monsieur le Vice-Président délégué aux Ressources Humaines à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Date de publication, le 22 décembre 2025,
Certifié exact,

Le Secrétaire de séance
Christophe FAMBON

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, le 22 décembre 2025,

Le Président,
Denis RAPINEL